

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D25029CCAS
Séance du 9 octobre 2025 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le neuf octobre de l'an deux mille vingt-cinq à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 29/09/2025

Date d'affichage
Le 30/09/2025

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 14/10/2025

Présents :

Membres élus : Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU,
Sophie GRIMAUD ESCORISA, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CARMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure
GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 11	Vote pour : 11
Votants : 11	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : REPAS DE NOËL DES SENIORS : TARIFS

Le repas de Noël des Séniors, Séquestrois âgés de 66 ans et plus, est organisé le samedi 6 décembre 2025 dans la salle des fêtes du Quartz ;

Le Conseil d'administration du CCAS doit se prononcer sur le concours financier des participants.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident

- ✓ **La gratuité pour les Séquestrois âgés de 66 ans et plus**
- ✓ **Conjoint ou Accompagnant résidant au Séquestre âgés de moins de 66 ans : 31 €**

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 9 octobre 2025

**La Vice-Présidente,
Agnès BRU**



**La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.